

2018

ACTIONS LIÉES AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Peggy BOTTOLIER
Directrice

Aurélia MARTIN
Chef de service

**UNITÉ DE PROMOTION ET
D'INSERTION PAR LE LOGEMENT**

11 rue Jean Jaurès
54320 Maxéville

Tél. : 03 83 36 86 20
Fax : 03 83 36 86 21

Courriel :
upil@asso-ars.org

MISSION SOCIALE ADOMA

13 rue de l'abbé Lemire
54000 Nancy

Tél. : 03 83 32 66 07
Fax : 03 83 37 85 10

Courriel :
missionsociale@asso-ars.org



UNITÉ DE PROMOTION ET D'INSERTION PAR LE LOGEMENT (UPIP)

MISSION

Par convention conclue avec le Conseil Départemental dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des populations défavorisées et la Métropole du Grand Nancy, l'ARS effectue des mesures d'accompagnement social lié au logement dont le but est soit l'accès au logement, soit le maintien dans le logement.

Ces mesures sont conduites dans le respect des principes suivants :

- l'action est centrée sur le logement,
- la mesure est limitée dans le temps,
- le travail se fait en étroite collaboration avec les intervenants sociaux en lien avec le ménage.

CAPACITÉ

112 mesures sur l'année

ÉQUIPE

Chef de service	0,20 ETP
Intervenants sociaux	3,00 ETP
Secrétariat	0,08 ETP
TOTAL	3,28 ETP

MISSION SOCIALE ADOMA

MISSION

L'action relève d'une convention entre l'État, le Conseil Départemental, la métropole du Grand Nancy, ADOMA et l'ARS qui définit l'intervention selon les axes suivants :

- l'information, la sensibilisation des résidents pour leur permettre l'accès aux droits,
- des actions destinées à rompre l'isolement des résidents,
- l'accompagnement social individualisé (aide à l'emploi, à la santé, au budget, aux loisirs, au logement...),
- mission de référent unique RSA.

L'intervention concerne les résidences sociales Lemire et Gallé à Nancy, ainsi que les Foyers de Travailleurs Migrants, Phalsbourg à Nancy et Fonds de Lavaux à Pompey (uniquement pour la médiation gérontologique).

ÉQUIPE

Chef de service	0,15 ETP
Intervenants sociaux	3,70 ETP
TOTAL	3,85 ETP

FINANCEMENT DES DEUX ACTIONS

Conseil Départemental de Meurthe et Moselle : Fonds Solidarité Logement

Une convention spécifique a été signée avec ADOMA pour une mission de médiation gérontologique auprès des résidents âgés.

ACTIVITÉS 2018

Public / UPIIL

217 ménages suivis sur l'année dont :
49 couples avec ou sans enfants
60 isolés avec enfants
104 adultes seuls
4 groupes d'adultes avec ou sans enfant

Flux

124 nouvelles mesures prescrites
132 mesures terminées

Secteurs géographiques d'intervention

Nancy Couronne	136 mesures
Val de Lorraine	63 mesures
Lunévillois	18 mesures

Situation des 132 ménages à l'issue de l'intervention

75 accès ou maintien dans le logement
23 en attente de logement
22 maintiens dans la situation antérieure
12 autres orientations

8,90 mois de durée moyenne de suivi

Public / Adoma

319 personnes suivies individuellement sur l'année dont 189 dans le cadre de la fonction de référent unique RSA.

Les interventions ont porté sur les domaines suivants, par ordre d'importance :

- Écrivain public
- La santé
- Le budget
- L'habitat
- L'emploi
- La famille

Médiation gérontologique

113 suivis ont été engagés.

79 résidents ont participé aux 6 actions collectives mises en place.

Actions collectives

Vaccination, Forum Santé-Bien être, Action diabète et atelier diététique, barbecue et goûter de Noël

SOMMAIRE

1	LES MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'UNITÉ DE PROMOTION ET D'INSERTION PAR LE LOGEMENT	2
1.1	Actualités 2018.....	2
1.2	Principe et modalités de l'Accompagnement Social Lié au Logement A.S.L.L.	2
1.3	Objectifs de l'Accompagnement Social Lié au Logement	3
1.3.1	<i>L'accès au logement</i>	3
1.3.2	<i>Le maintien dans le logement</i>	3
1.3.3	<i>L'évaluation sociale des problématiques liées au logement</i>	3
1.4	Organisation du service.....	4
1.4.1	<i>Organisation des interventions sur les différents territoires</i>	4
1.4.2	<i>Les réunions d'équipe</i>	4
1.4.3	<i>Les relations avec les bailleurs sociaux</i>	4
2	L'ACTIVITÉ	4
2.1	Les mesures d'A.S.L.L. réalisées en 2018	4
2.2	Durée moyenne du suivi.....	5
3	CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI	5
3.1	Typologie des ménages	6
3.2	Situation au démarrage des mesures d'A.S.L.L.	7
3.3	Origine géographique.....	7
3.4	Origine institutionnelle des demandes	8
4	BILAN DES MESURES A.S.L.L. TERMINÉES EN 2018.....	9
4.1	Motif de la demande initiale	9
4.2	Objectif général des mesures.....	10
4.3	Résultats à la fin de la mesure.....	10
4.4	Résultats par territoire	12
4.5	Qualification de la situation par rapport au logement en fin de suivi	12
4.6	Origine des logements mobilisés	14
4.7	Orientations autres que l'accès à un logement ou le maintien dans les lieux.....	15
5	MODE D'INTERVENTION	16
5.1	Modes d'actions 2018	16
5.2	Analyse et conclusion.....	18

1 LES MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'UNITÉ DE PROMOTION ET D'INSERTION PAR LE LOGEMENT

1.1 Actualités 2018

Nous retenons les points principaux suivants cette année :

- Aurélia MARTIN a remplacé, à compter d'avril 2018, Valérie THIVET, chef de service d'UPIL depuis septembre 2017, partie rejoindre une association partenaire, l'AGAFAB.
- Deux travailleurs sociaux d'UPIL ont participé à des formations :
 - Une journée sur les fondamentaux du droit des étrangers
 - Deux journées sur la Résolution des litiges entre locataire et bailleurs
- Les compétences du fonds de solidarité logement (FSL) ont été déléguées par le Conseil Départemental 54 à la Métropole du Grand Nancy à compter du 1er janvier 2017. Au 1er janvier 2019, la gestion du FSL sera transférée à la Métropole du Grand Nancy. Deux nouvelles conventions ont été signées, début 2019 par l'ARS avec la Métropole du Grand Nancy et le Conseil Départemental 54. La nouvelle répartition des mesures en fonction des territoires est la suivante :
 - 60 suivis pour la Métropole du Grand Nancy
 - 52 suivis pour le Val de Lorraine et la communauté de communes du Sel et Vermois qui est rattachée au territoire de Lunéville.
- La difficulté d'accès au logement pour les personnes accompagnées s'accroît. Globalement, dans le parc privé, le nombre de logement trouvé est le plus faible depuis 2012, faute de moyen de prospection adapté. En parallèle, dans le parc public, la difficulté à obtenir des logements dans les petites typologies s'accroît alors que ces appartements sont une part importante de la demande de logement (environ 40%) que nous avons à traiter.

1.2 Principe et modalités de l'Accompagnement Social Lié au Logement A.S.L.L.

Outil du Fonds Solidarité Logement, l'A.S.L.L. :

- nécessite la libre adhésion du ménage à la mesure et sa participation active à sa mise en œuvre
- est centré sur la thématique du logement mais se situe dans projet global d'insertion. Pour être pertinent et efficace, l'A.S.L.L. prend en compte les facteurs externes au logement influant directement ou indirectement sur le projet lié à l'habitat
- prend appui sur les potentialités du ménage et sur les ressources offertes par l'environnement en adaptant ses modalités d'intervention : faire faire, faire avec, faire à la place
- est une action inscrite dans un travail de réseaux et notamment dans une relation continue avec le service social de secteur afin que se poursuivent ensuite la dynamique globale d'insertion et le traitement des autres difficultés.
- est une mesure limitée dans le temps, 2 ans maximum, orientée sur décision de l'équipe territoriale logement de la Métropole ou du Conseil Départemental selon le territoire

- s'appuie sur un contrat d'accompagnement d'une durée de 3 ou 6 mois renouvelable tripartite formalise les objectifs du suivi et les engagements de chacun. Ce contrat est évolutif. À la fin de chaque période, UPIL doit adresser un rapport d'évaluation à la Métropole ou au Conseil Départemental pour le renouvellement du suivi ou son terme
- Les interventions se font principalement au domicile du ménage

1.3 Objectifs de l'Accompagnement Social Lié au Logement

1.3.1 L'accès au logement

Suite à différentes problématiques : expulsion locative, logement inadapté, ménage sans logement autonome, le FSL mandate UPIL pour aider un ménage à accéder à un logement.

L'accès au logement est subordonné à la réalisation des objectifs suivants que nous avons chronologiquement classés en 7 phases :

- Approfondissement du projet de logement
- Recherche d'un logement
- Préparation de l'entrée en logement
- Aide à l'entrée dans le logement
- Aide à l'insertion durable dans le logement
- Intégration dans l'environnement

1.3.2 Le maintien dans le logement

Un ménage est susceptible de rencontrer des difficultés (impayés de loyers, troubles locatifs, indécence, etc..) à se maintenir dans son logement.

L'objectif de maintien dans les lieux est subordonné à la mise en place d'une partie des actions citées précédemment. Nous ne reprendrons donc que quelques points de passages essentiels :

- Reprise du paiement du loyer et des charges fixes, travail sur le budget.
- Respect des droits et devoirs du locataire.
- Aide à l'appropriation du logement.
- Amélioration du savoir-habiter.
- Résolution des problèmes d'indécence du logement.

1.3.3 L'évaluation sociale des problématiques liées au logement

Le FSL peut aussi mandater l'UPIL pour effectuer un diagnostic sur des situations complexes, pour lesquelles aucun projet ne se dégage clairement et/ou l'engagement du ménage paraît incertain.

Le plus souvent, ce type de mesure pour lequel nous devons produire un rapport d'évaluation, débouche sur un projet d'accès à un logement ou de maintien dans les lieux.

1.4 Organisation du service

1.4.1 Organisation des interventions sur les différents territoires

U PIL intervient sur trois territoires dont s'occupe spécifiquement un travailleur social :

Pascale BERRANGER, éducatrice spécialisée : Val de Lorraine + Métropole du Grand Nancy.

Vincent CASPARY, éducateur spécialisé : Métropole du Grand Nancy + Sel et Vermois (rattaché au territoire de LUNEVILLE).

Valérie DEUX, assistante sociale : Métropole du Grand Nancy + Val de Lorraine.

1.4.2 Les réunions d'équipe

Une réunion de régulation, d'échange, d'analyse de pratique est organisée mensuellement.

Des réunions de synthèse individuelle sur les situations problématiques sont organisées à la demande des travailleurs sociaux avec le chef de service.

1.4.3 Les relations avec les bailleurs sociaux

L'accès ou le maintien dans le parc public est l'un des objectifs prioritaires des mesures A.S.L.L. Depuis de nombreuses années, le service travaille en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux des territoires.

Ainsi, en moyenne, toutes les 6 semaines, le chef de service rencontre ou prend contact avec un représentant des bailleurs suivants pour évoquer les demandes des ménages en attente de relogement : OMH du Grand Nancy, BATIGÈRE ET PRESENCE HABITAT (par l'intermédiaire d'AMLI), Meurthe-et-Moselle Habitat, Immobilière 3F, Société Lorraine d'Habitat.

2 L'ACTIVITÉ

2.1 Les mesures d'A.S.L.L. réalisées en 2018

Mesures en cours au 31/12/2017	93 ménages
Nouvelles mesures en 2018	124 ménages
Mesures sorties en 2018	132 ménages
Mesures assurées en 2018	217 ménages
Mesures en cours au 31/12/2018	85 ménages

Répartition des mesures par territoires	
Métropole Grand Nancy	136
Val de Lorraine	63
Lunévillois	18

Les différentes conventions prévoient un total de 112 mesures de 12 mois.

Au delà d'une moyenne globale de suivi trimestriel de 91,50 mesures ASLL pour cette année, il est désormais nécessaire depuis le 1er janvier 2017, de prendre en compte les différentes conventions :

- Pour la Métropole du Grand Nancy, nous avons eu une moyenne trimestrielle de 54,50 mesures ASLL, soit 91% de la convention (60 suivis en moyenne).
- Pour le Conseil Départemental 54, nous avons eu, pour le territoire du Val de Lorraine, une moyenne trimestrielle de 28 mesures ASLL et, pour le territoire du Lunévillois, de 7,5 mesures ASLL. Au total, nous avons donc eu une moyenne trimestrielle de 35,5 mesures ASLL soit 68% de la convention (52 suivis en moyenne).

2.2 Durée moyenne du suivi

La durée moyenne de suivi a été de 8,90 mois comme en 2017 (8,89 en 2017 et 9,12 en 2016).

3 CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI

Cette présentation concerne les 217 ménages suivis en 2018.

3.1 Typologie des ménages

Typologie des ménages pris en charge	2018				2017	
	ménages	dont adultes	dont enfants	total personnes	ménages	personnes
Hommes isolés	55	55	-	55	69	69
Femmes isolées	49	49	-	49	37	37
Hommes isolés avec enfant(s)	8	8	12	20	6	16
Femmes isolées avec enfant(s)	52	52	106	158	47	159
Couples sans enfant	8	16	-	16	13	26
Couples avec enfant(s)	41	82	116	198	37	170
Groupes d'adultes avec enfants	3	11	10	21	1	6
Groupes d'adultes sans enfant	1	2	-	2	1	3
Total ménages	217	275	244	519	211	486

Depuis de nombreuses années, **les mesures A.S.L.L. se répartissent de manière homogène entre personnes isolées (48%) et ménages avec un ou plusieurs enfants (48%).**

3.2 Situation au démarrage des mesures d'A.S.L.L.

	Nombre de ménages 2018
Domicile personnel (bailleur social)	94
Domicile personnel (bailleur privé)	84
Hébergement par des tiers	18
Domicile personnel (propriétaire)	6
Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	3
Domicile des parents	3
Structure médico-sociale	3
Sans domicile	2
Hébergement d'urgence	2
Résidence sociale	1
Hôtel	1
TOTAL	217

Très majoritairement (84,79%), les ménages ont un logement autonome au démarrage du suivi.

L'équipe UPIL traite essentiellement depuis de nombreuses années de situations de mal-logement (logement inadapté, indécent ou insalubre) plutôt que celles de non-logement.

3.3 Origine géographique

	Nombre de ménages	
	2017	2018
Métropole Grand NANCY	138	140
Val de Lorraine	57	62
Lunévillois	15	15
TOTAL	211	217

La répartition des mesures ASLL est de 64,50% sur la Métropole Grand Nancy, 28,50% sur le Val de Lorraine et 7% sur le Lunévillois (Sel et Vermois). La répartition est quasi identique à celle de 2017.

3.4 Origine institutionnelle des demandes

	Nombre de ménages 2018
Maisons Départementales des Solidarités	162
Autres	12
Services tutélares	10
Centre Communal d'Action Sociale	9
CH-CHU, hôpital spécialisé	6
Organisme accompagnement socioprofessionnel	4
CADA	3
Appartement de Coordination Thérapeutique	2
ASLL	2
Résidence sociale	1
Centre d'hébergement	1
Logement Transitoire	1
Centre Médico Psychologique	1
Centre Provisoire d'Hébergement	1
Bailleur	1
Sans	1
TOTAL	217

Les Maisons Départementales des Solidarités sont les principaux prescripteurs de mesures d'A.S.L.L (74%).

4 BILAN DES MESURES A.S.L.L. TERMINÉES EN 2018

Ce bilan concerne les 132 mesures terminées en 2018.

4.1 Motif de la demande initiale

	Nombre de ménages
Logement inadapté	57
Accès récent à un logement/aide à l'installation	20
Expulsion locative	19
Sans logement autonome	11
Autres	7
Maintien dans le logement	5
Vente maison/appartement	4
Problèmes de convivialité	3
Rupture de cohabitation	3
Impayés de loyers	3
TOTAL	132

Un logement inadapté (43 % des suivis), une expulsion locative ou difficultés d'impayés de loyers (16%) et l'accès récent à un logement (15%) sont les trois principales problématiques rencontrées qui motivent la mise en place d'une mesure ASLL.

Un logement inadapté renvoie à de multiples facteurs* que nous avons essayé de quantifier cette année pour les 57 suivis concernés :

Logement inadapté à la composition familiale	32
Logement vétuste/indécent/insalubre	18
Logement inadapté à des problèmes de santé	17
Coûts locatifs trop élevés au regard des ressources	16
Environnement jugé hostile	7

*un suivi peut relever de plusieurs items.

4.2 Objectif général des mesures

Objectifs travaillés en cours de suivi	Nombre de ménages			
	Grand Nancy	Val de Lorraine	Lunévillois	Total général
Accès logement avec prospection	67	28	6	101
Accès logement avec relogement antérieur à la mesure	17	1	-	18
Maintien dans les lieux	5	6	2	13
Total général	89	35	8	132

L'objectif principalement travaillé, est l'accès au logement (90,15% des suivis) :

- Soit, principalement (76,5% des mesures), l'équipe prend en charge la recherche du nouvel appartement, des démarches d'entrée et de l'insertion durable dans le logement et l'environnement.
- Soit, plus rarement (13,6% des suivis), la prospection logement a été réalisée avant la mise en place de la mesure d'A.S.L.L. et le travailleur social accompagne uniquement les démarches d'entrée et l'insertion durable dans le logement et l'environnement.

Depuis de nombreuses années, seul 10% des mesures est orienté vers le maintien dans le logement. L'équipe UPIL et sa direction reste toujours très étonné de ne pas être plus sollicitée sur cet axe d'intervention, qui pourrait être considéré comme un enjeu prioritaire.

4.3 Résultats à la fin de la mesure

Objectifs travaillés	Relogement	Attente logement	Maintien	Autre orientation	Échec relogement	Total général
Accès logement avec prospection	46	23	-	10	22	101
Accès logement avec relogement antérieur à la mesure	17	-	-	1	-	18
Maintien dans les lieux	1	-	11	1	-	13
Total général	64	23	11	12	22	132

Pour les suivis dont l'objectif est l'accès à un logement (119 suivis) :

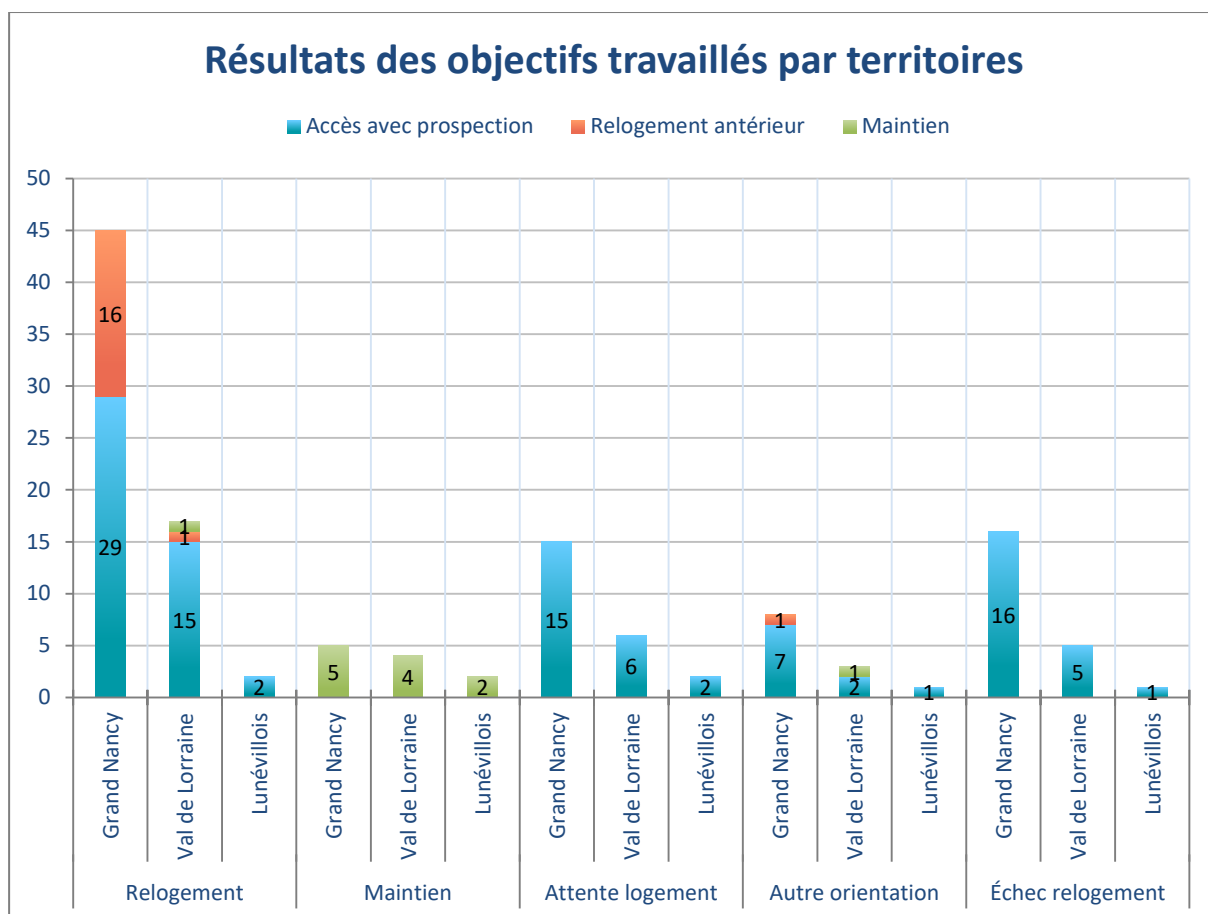
- **53% accède à un logement. Ce pourcentage est stable par rapport à 2017 et s'explique essentiellement par l'augmentation sensible des items suivants : attente d'un logement et autres orientations.**
- **19% des suivis est en attente d'une réponse d'un bailleur social (17,5% en 2017)**, tout le travail préparant l'entrée dans le futur logement a été effectué. La mesure ASLL pourra être ré-ouverte en cas de proposition de logement. En accord avec les services du Conseil Départemental ou de la métropole, nous considérons, pour ces mesures, avoir atteint nos objectifs de travail. Mais, en termes d'accès à un logement, le devenir de cette catégorie demeure incertain d'autant que les ménages sont parfois dans une situation problématique à l'arrêt de notre suivi.
- **10% des suivis, ont nécessité la recherche de solution alternative à un logement autonome (7% en 2017).**
- **18,5% des suivis n'a pas pu accéder à un logement (20% en 2017).**

Ces ménages sont restés dans la situation initiale du démarrage de la mesure, que cela soit, principalement un logement, soit une autre forme d'hébergement.

Pour les mesures dont l'objectif était le maintien dans les lieux (13 suivis) :

- **11 ménages (soit 84%) ont pu être maintenus dans le logement et 2 autres ont été soit relogés soit réorientés.**

4.4 Résultats par territoire



Ces statistiques par territoire révèlent un rééquilibrage, par rapport à 2017.

En effet :

- 55% des mesures d'ASLL ayant cet objectif accèdent à un logement sur le Val de Lorraine contre 26,5% en 2017
- 53% pour la Métropole du Grand Nancy contre 70% en 2017
- 33% pour le Lunévillois

4.5 Qualification de la situation par rapport au logement en fin de suivi

Qualification de la situation en fin de suivi	Nombre de ménages			
	Satisfaisante	Moyenne	Problématique	Total général
Relogement	48	14	2	64
Maintien	4	4	3	11
Total général	52	18	5	75

Concernant les 75 ménages ayant accédé à un logement ou s'étant maintenus dans les lieux (lorsque c'était l'objectif de la mesure), nous avons essayé d'aller plus loin dans l'évaluation en appréciant la durabilité et la qualité de cette insertion dans un logement en travail à partir de plusieurs indicateurs fondamentaux : Paiement régulier du loyer, appropriation du logement et entretien, respect des droits et devoirs de locataire, satisfaction du ménage.

À l'issue de notre intervention, les conditions d'une insertion durable dans le logement étaient :

- **Satisfaisantes** : pour 69% des suivis (63% en 2017, 74% en 2016, 66% en 2015, 58% en 2014, 62% en 2013). **Cette catégorie est en légère hausse cette année.**
- **Moyennes** : pour 24 % des suivis, il subsiste des difficultés ne remettant pas en cause l'accès ou le maintien (22% en 2017, 19% en 2016, 22% en 2015, 35% en 2014, 29% en 2013).
- **Problématiques** : pour 5 % des personnes accompagnées, des problèmes importants subsistent et peuvent remettre en cause le relogement ou le maintien dans les lieux. **Cette catégorie est en régression cette année, particulièrement pour les mesures ASLL de maintien dans les lieux** (15% en 2017, 6,5% en 2016, 12% en 2015, 6% en 2014, 9% en 2013).

4.6 Origine des logements mobilisés

Accès au logement par bailleurs	Nombre de ménages			Total général
	Grand Nancy	Val de Lorraine	Lunévillois	
MMH	11	4	1	16
OMH	10	-	-	10
Autres bailleurs publics	4	4	1	9
BATIGERE	5	1	-	6
EHC	4	-	-	4
Régie Nouvelle	2	-	-	2
SLH	1	-	-	1
Total bailleurs publics	37	9	2	48
Propriétaires privés	7	8		15
Résidence sociale	1	-	-	1
Total propriétaires privés	8	8	-	16
Total général	45	17	2	64

75% des relogements a été effectué dans le parc public (77% en 2017, 70% en 2016, 77% en 2015, 77% en 2014, 67% en 2013) et 25% dans le parc privé (29% en 2016, 23% en 2015, 23% en 2014, 33% en 2013).

La répartition entre le parc public et privé est dans la moyenne des quatre dernières années.

Sur ces 64 relogements, 48 ont fait l'objet d'une prospection par l'ARS.

4.7 Orientations autres que l'accès à un logement ou le maintien dans les lieux

Autres orientations que l'accès à un logement ou le maintien dans les lieux	Nombre de ménages			
	Grand Nancy	Val de Lorraine	Lunévillois	Total général
Maintien dans la situation initiale	32	11	3	46
Autre	3	1	-	4
Hébergement social	3	-	-	3
Accueil chez un tiers	-	2	1	3
Hébergement médico-social	1	-	-	1
Total général	39	14	4	57

La principale alternative à un accès à un logement ou à un maintien dans les lieux (quand il s'agit de l'objectif qui a été travaillé) est le maintien dans la situation initiale qui est le plus souvent un logement autonome.

Et pour ces 57 suivis qui n'ont pu accéder à un logement ou se maintenir dans les lieux, il est important de dégager des facteurs explicatifs.

Nous avons pu identifier les difficultés* suivantes :

Nature des difficultés	Nombre de ménages
Importance des difficultés du ménage	22
Difficulté à mettre en œuvre les démarches nécessaires	19
Autres	12
Projet de relogement irréaliste	10
Refus proposition de logement	5
Incarcération	1

*un suivi peut relever de plusieurs items.

Cependant, l'absence d'accès à un logement est souvent liée à des facteurs personnels et particulièrement au fait que l'importance des difficultés (et de leurs cumuls) du ménage rend momentanément impossible ou non souhaitable son accès à un logement autonome.

Ces difficultés sont souvent liées à des problématiques d'ordre psychiatriques ou addictives.

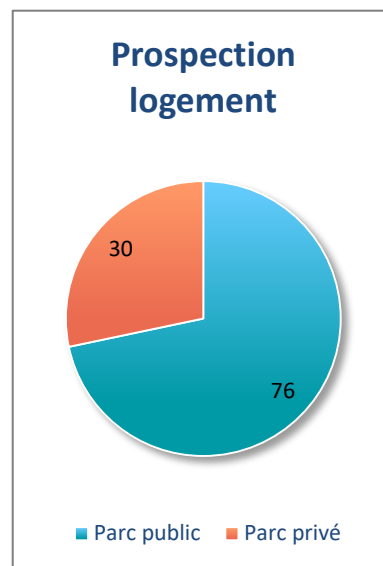
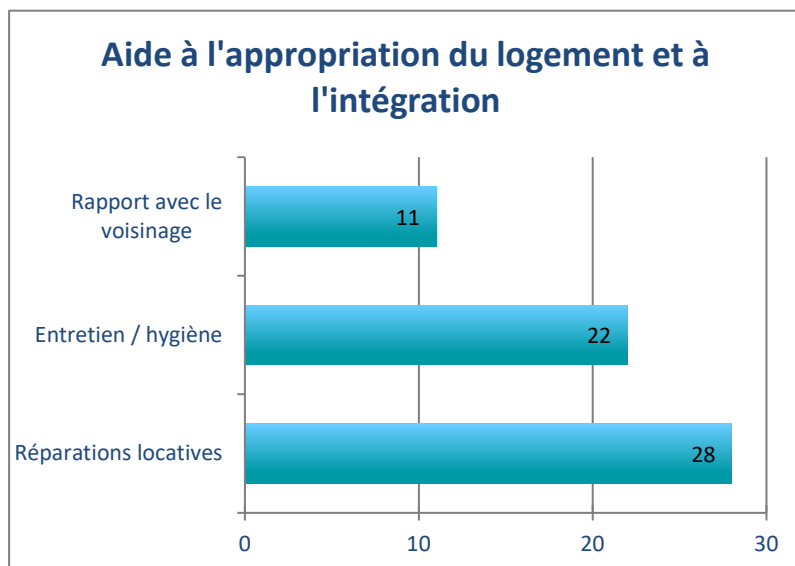
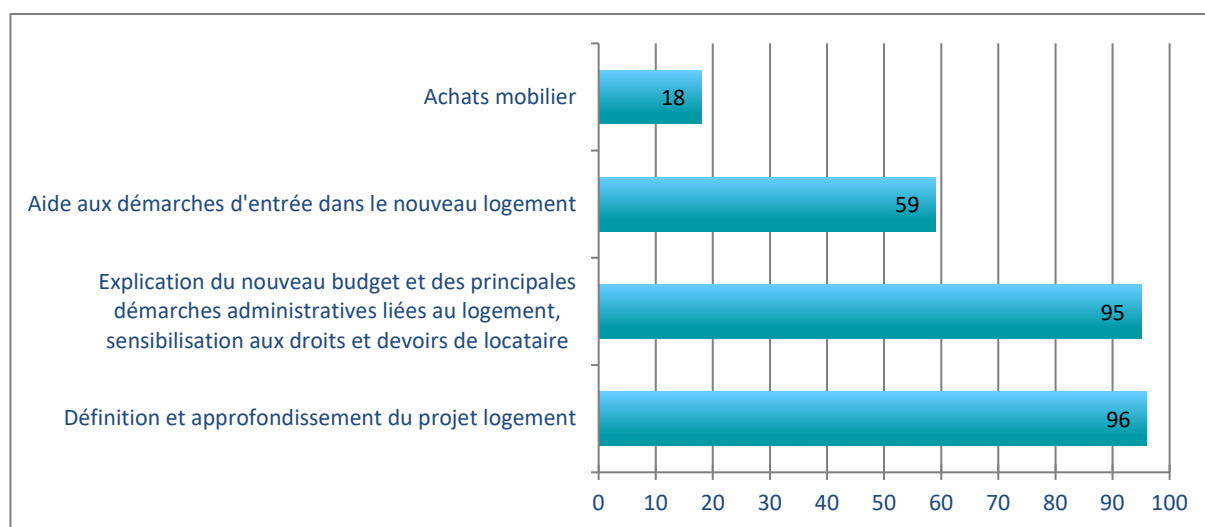
5 MODE D'INTERVENTION

5.1 Modes d'actions 2018

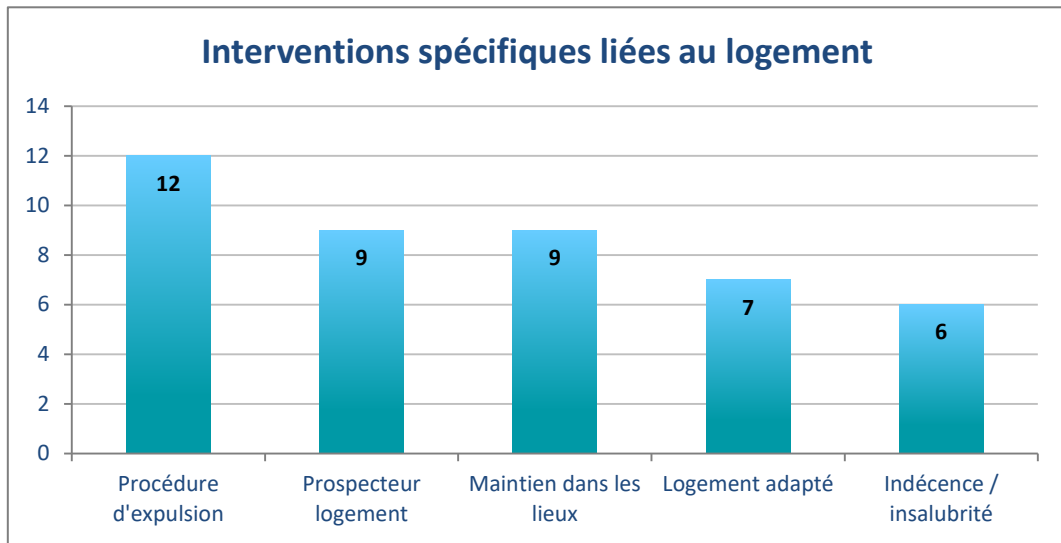
Différents modes d'actions sont présentés ci-dessous. Ils concernent 132 suivis qui se sont terminés en 2018.

Réparties en diverses thématiques, ce sont 817 interventions types qui ont été mises en œuvre sans que cette présentation ne soit exhaustive.

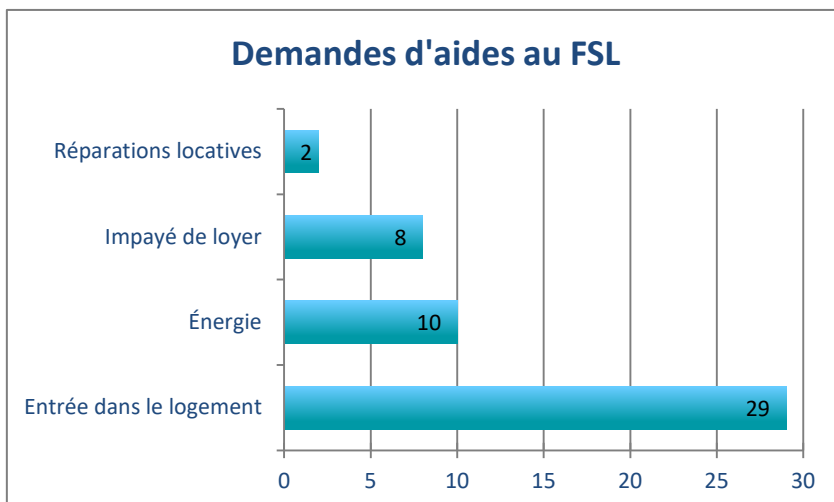
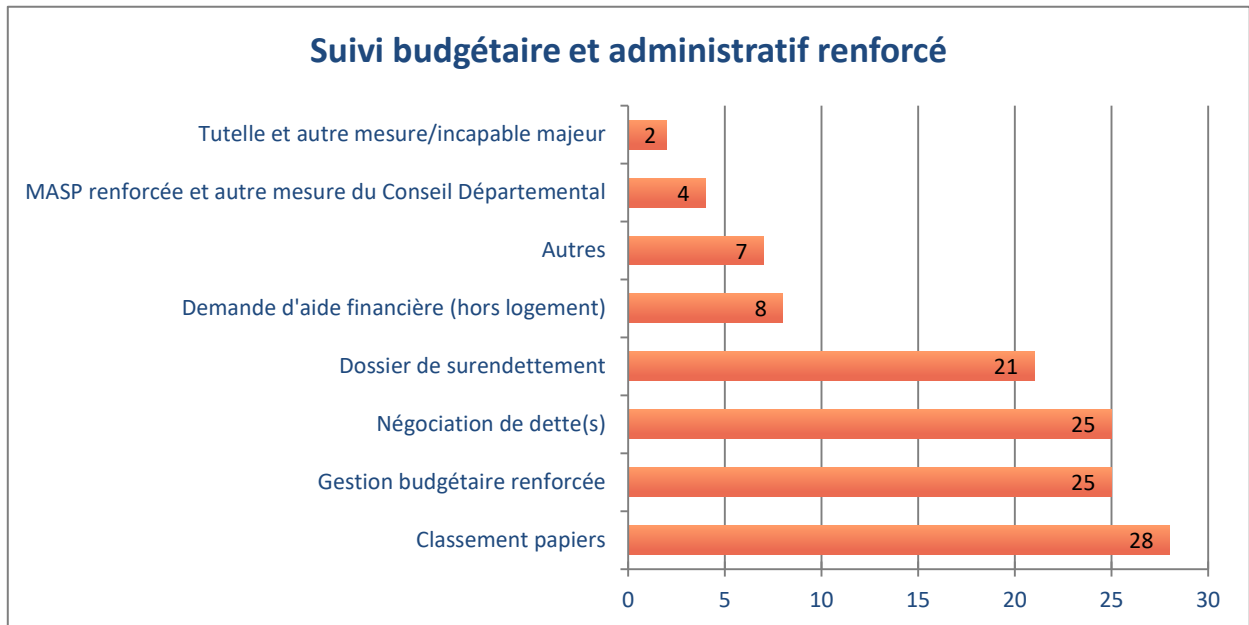
Accès au logement



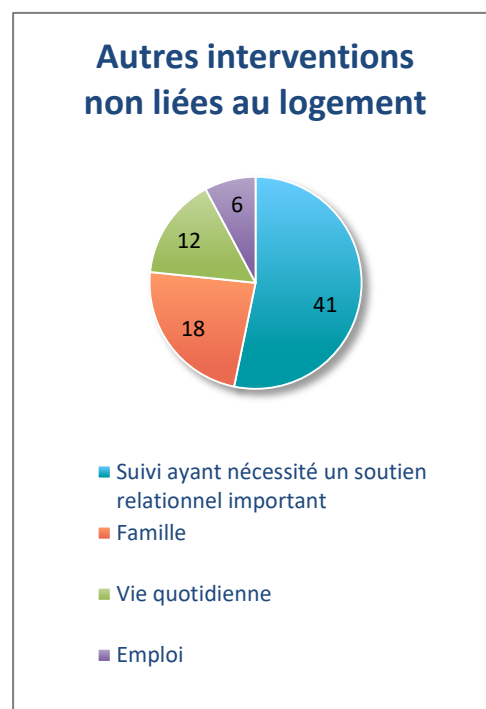
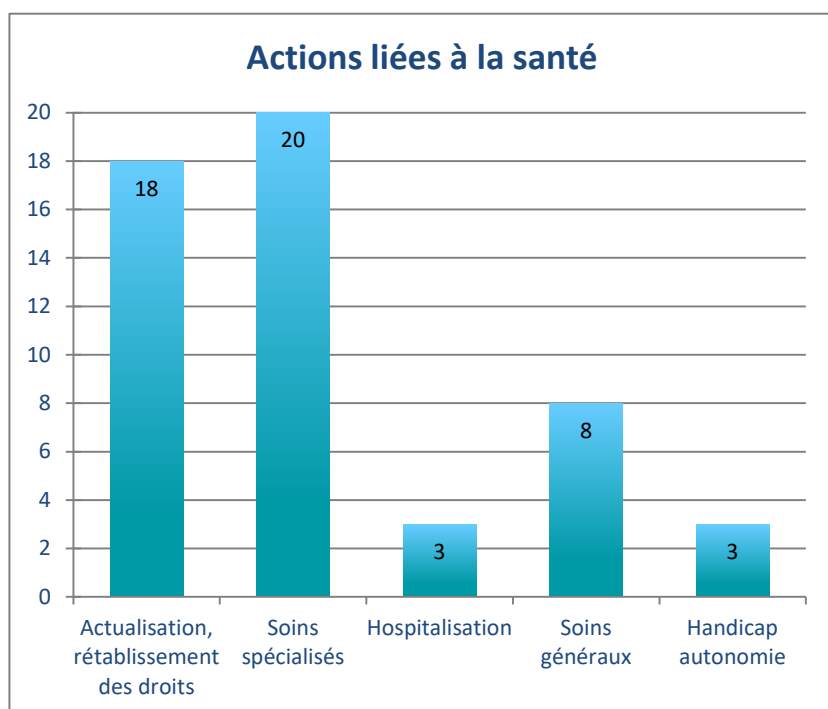
Autres interventions liées au logement



Suivi budgétaire et administratif



Actions non directement liées au logement



5.2 Analyse et conclusion

Ces différents schémas mettent en évidence :

- **Indépendamment des champs d'interventions liés directement à la spécificité de l'accompagnement centré sur le logement et à notre mandat, nos actions dans d'autres domaines sont multiples et diversifiées.**
- **Les actions dans le domaine de :**
 - *L'aide à l'appropriation du logement et à l'intégration dans l'environnement (23%)*
 - *La prospection logement (20%)*
 - *Le suivi budgétaire et administratif renforcé (15%)*

Restent les plus représentées ce qui est cohérent avec le cadre d'intervention des mesures ASLL.

- **Nous observons depuis plusieurs années une dégradation des situations pour lesquelles nous avons à intervenir.**

Ces situations détériorées sont liées à des problématiques* que nous avons quantifiées :

Difficultés d'ordre psychique	17
Conduites addictives dont : - alcool (5) - autres produits (5)	10
Cumul de difficultés diverses	29

*un suivi peut relever de plusieurs items

Ce type de suivi génère une augmentation des difficultés ou des ruptures de collaboration avec les travailleurs sociaux. **Pour ces situations dégradées, la pertinence d'une recherche de logement autonome ou le maintien dans celui-ci peut se poser, d'où la nécessité de solution alternative. Souvent, les réticences, le refus des plans d'action proposés ou les ruptures de collaboration nous empêchent de mettre en œuvre cette voie. Néanmoins, 4 ménages ont été orientés vers le secteur de l'hébergement social/médico-social (5 en 2017, 2 en 2016, 5 en 2015).**

31% des suivis nécessitent un soutien relationnel important (35% en 2017, 34% en 2016, 39% en 2015, 30% en 2014). Ces ménages ont souvent besoin d'un accompagnement physique dans les différentes démarches engagées.

Nous n'avons pas été désignés **réfèrent unique RSA** cette année (3 en 2017, 2 en 2016, 0 en 2015, 7 en 2014, 7 en 2013).

Le nombre de suivi faisant l'objet d'une procédure d'expulsion a diminué par rapport à 2017.

L'équipe UPIL, malgré son ancienneté et expérience, indique avoir passé une année 2018 éprouvante, comme en 2017, du fait :

- **De situations trop dégradées et/ou lourdes dans l'accompagnement (cas de personnes présentant des troubles « Diogène » ou psychiatriques diffus)**
- **De suivis à forte charge émotionnelle**
- **De l'absence de financement de frais de traduction pour les ménages ne maîtrisant pas la langue française, ce qui rend leur accompagnement difficile**
- **Du manque ou de l'absence de proposition de logement dans les petites typologies (Studio et T1/T2) et les grandes (T5 et au-delà), ce qui suscite des interrogations et des doutes sur la pertinence de la mesure ASLL de la part de certains usagers voire de travailleurs sociaux.**
- **De la difficulté d'accès au logement privé du fait du caractère très chronophage de la prospection dans ce secteur et du manque de savoir-faire ou des réticences des propriétaires face à la faiblesse de ressource des personnes accompagnées et leur l'absence de garant.**
- **De la dématérialisation et du fonctionnement actuel de certaines administrations (ex : la CAF) qui désorientent les usagers et complexifient leurs démarches.**
- **De nombreux partenaires qui estiment avoir de moins en moins de temps à consacrer aux communications inter institutionnelles (absence de réponses aux mails qui leurs sont adressés, difficulté à prendre rendez-vous).**
- **D'outils insuffisamment opérationnels comme le COPSIL pour la gestion des situations « limites » ou qui n'ont plus le même rayonnement, y compris pour les CTDAL.**

